



## Vol domicile sans effraction

-----  
Par Nais14

Bonjour, je vous contacte car je me suis fais cambrioler durant la nuit mais la porte n'a pas été forcée donc nous avons supposé que nous avons oublié de la fermer. Ils ont dérobé un ordinateur portable les cartes bleues et les porte-monnaie ainsi que divers petits objets qui représentent au final une belle somme. Après des échanges avec mon assurance, la MAIF, et ayant la formule la plus haute ils ne veulent rien rembourser car il n'y a pas eu d'effractions notable. Savez-vous s'il y a un recours juridique même pour un autre chef d'accusation comme violation de domicile qui nous permettrait d'obtenir une indemnité ?

-----  
Par vivi2501

bonsoir

Avez-vous porté plainte ?

-----  
Par Nais14

Bonjour, oui c'est la première chose que l'on a fait

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre seul recours est le médiateur de l'assurance. Mais ne rêvez pas trop...